



# NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LE 1<sup>ER</sup> MAI

**Après la retraite à 64 ans, ils veulent nous faire travailler le 1<sup>er</sup> mai.  
Le 16 juin, mobilisons-nous contre cette nouvelle attaque.**

Après nous avoir volé deux ans de vie avec la retraite à 64 ans et envisagé la suppression de deux jours fériés, les représentant-es du patronat s'obstinent à s'attaquer au 1<sup>er</sup> Mai. Malgré les mobilisations syndicales et leurs relais politiques, **ils reviennent à la charge avec un nouveau texte qui passera au Sénat le 16 juin.**

Présenté comme une mesure en faveur des boulangier-es et fleuristes du coin, ce projet vise en réalité à banaliser le travail le 1<sup>er</sup> mai, au profit des grands groupes. **Le gouvernement a commencé dès ce 1<sup>er</sup> mai 2026, en les incitant à enfreindre la loi existante !**

**Le 1<sup>er</sup> mai est un jour particulier. C'est le seul jour férié, chômé, rémunéré et protégé du lien de subordination.** Des exceptions existent déjà pour les hôpitaux, l'énergie, les transports publics... Les commerçants ont le droit d'ouvrir le 1<sup>er</sup> mai, à la seule condition de ne pas faire travailler les salarié-es ce jour-là. Non seulement les petits commerces indépendants n'ont pas besoin de cette loi, mais elle va se retourner contre eux avec la concurrence des grands groupes.

**En élargissant la dérogation, l'intention n'est pas de « sécuriser » une situation existante mais de remettre en cause le droit au repos rémunéré du 1<sup>er</sup> mai.** Loin de concerner quelques commerces de proximité, le dispositif pourrait s'appliquer à l'ensemble des entreprises de moins de 250 salarié-es ! Une extension considérable qui banaliserait progressivement le travail le 1<sup>er</sup> mai : **lorsqu'un droit commence à être remis en cause, les exceptions se multiplient progressivement jusqu'à devenir la norme.**

**Non, le travail du 1<sup>er</sup> Mai ne serait pas « payé double »**

Le 1<sup>er</sup> Mai est déjà rémunéré, même lorsqu'il n'est pas travaillé. Faire passer cette compensation pour un cadeau est un mensonge : elle ne fait que compenser la perte d'un jour chômé et payé.

**Non, les salarié-es n'auront pas le « choix »**

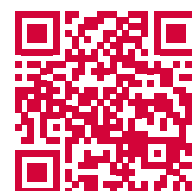
Parler de « volontariat » est un leurre. L'expérience du travail dominical montre que les dérogations se banalisent, tandis que les contreparties accordées aux salarié-es s'amenuisent progressivement.

**L'urgence n'est pas de « travailler plus pour gagner plus » mais bien d'obtenir des augmentations générales des salaires et des pensions et de bloquer le prix du carburant !**

Le 16 juin, le Sénat examinera la proposition de loi remettant en cause le caractère chômé du 1<sup>er</sup> Mai. À Paris, la fédération CGT Commerce et Services et la CGT Île-de-France (Urif), avec d'autres organisations syndicales, appellent à un rassemblement devant le Sénat à partir de 13 heures.

D'ores et déjà dans tous les départements, mobilisons-nous et interpellons les parlementaires, car la bataille ne s'arrêtera pas au Sénat : le texte devra encore être examiné par l'Assemblée nationale. Plus nous serons nombreux et nombreuses à nous mobiliser, plus nous aurons de chances de faire reculer cette nouvelle attaque contre le 1<sup>er</sup> Mai.

**Chaque jour, vous croisez des travailleur-ses qui seraient directement concernés par cette remise en cause du 1<sup>er</sup> Mai. Parlez-en avec elles et eux. La vendeuse de la boulangerie, la salariée du fleuriste... Rappelez-leur qu'aujourd'hui elles sont déjà rémunérées le 1<sup>er</sup> mai sans avoir à travailler. Aussi, à l'avenir préféreraient-elles passer cette journée auprès de leurs proches, ou à leur poste de travail sans toucher un centime de plus à la fin du mois ?**



<https://www.cgt.fr/attaque1ermai>

**Rassemblement devant le sénat à 13h - Paris**

**Le 16 juin, mobilisons-nous  
contre cette nouvelle attaque.**